

BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

Mars 2026



INFO PRATIQUES

www.kerfourn.fr

Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	8h30-12h30	13h30 - 18h
Mercredi	8h30-12h30	13h30 - 18h
Jeudi	8h30-12h30	13h30 - 18h
Vendredi	8h30-12h00	Fermé
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Café "L'AFTER"

Téléphone : 02 97 38 36 20

Bar-Tabac - résultats sportifs

jours -

Lundi	7h30 - 13h	Fermé
Mardi	Fermé	Fermé
Mercredi	7h30 - 13h	17h - 20h
Jeudi	7h30 - 13h	17h - 1h
Vendredi	7h30 - 13h	17h - 1h
Samedi	8h - 13h	17h - 1h
Dimanche	9h - 13h	17h - 1h

Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mercredi 13h30 - 18h

Jeudi 11h00-12h30

Vendredi 8h30-12h00

« L'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi au samedi plats à emporter

Le vendredi et samedi soir

Grill/Pizzas 18h30 à 21h30

Fermé le dimanche

Halte-Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

Modification sur demande écrite

Boulangerie

Téléphone : 02 97 51 41 39

Mardi au Vendredi

8h-13h30

16h-19h

Samedi 8h-13h

Dimanche 8h - 12h30

Déchetterie Kerorien Crédin

Lundi et samedi 14h à 18h30 en

été et 17 H en hiver du 1 octobre

au 1 avril

Ouvert le lundi et samedi matin

de 9h30 à 12H

Mesdames, Messieurs,

Après la réunion des budgets du 26 février 2026, le conseil municipal a validé les comptes 2025 et le prévisionnel (primitif) 2026.

Pour le budget principal, nous avons un résultat positif de seulement 35 968 € en fonctionnement (60 466 € en 2024) à compléter avec l'écriture d'ordre (amortissement) de 73 415 €.

Les dépenses en fonctionnement sont de 635 521 € à peine une augmentation de 1 % dont 561 906 € de dépenses réelles

Les charges à caractère général sont de 185 637 € soit 22 598 € de plus. Les postes de dépenses les plus importants sont l'électricité avec 38 625 € (-1 200 € par rapport à 2024), l'alimentation avec 34 018 € (+ 3 550 €), les contrats de prestation 25 450 € (+12 100 €), l'entretien de la voirie 19 184 € (=) et des bâtiments 13 036 € (+5 100 €) et des frais d'honoraires 5 854 € (étude photovoltaïque).

Les prestations enregistrent la fin du ménage des locaux en régie, les honoraires sont pour partie ponctuels avec l'étude de faisabilité photovoltaïque. Les charges de personnel se chiffrent à 261 783 € et baissent de 13 187 € (frais ménages) malgré l'augmentation des cotisations retraites (+1 900 €) et de l'assurance du personnel (+3 500 €).

Les autres charges de gestion courante baissent à 107 905 €, contre 113 064 € en 2024, conséquence de la récupération comptable de 5 000 € de provision pour le budget Koarheg l'an passé. Les charges financières se limitent à 4 855 €.

Les recettes de fonctionnement se situent à 668 165 € et donc une baisse de 21 790 €. Les produits de services (cantine, garderie...) baissent un petit peu à 83 091 € (-795 €).

Les impôts et taxes augmentent à 118 286 € avec principalement les droits de mutation qui changent de chapitre mais baissent de 12 500 € à 60 948 €. Les droits de mutation sont et seront toujours aléatoires.

Les impositions directes baissent d'autant avec une valeur de 315 036 €. Les impôts locaux augmentent de trop peu de 313 669 € à 314 017 € en 2025. La faible différence malgré la hausse des bases communales, malgré l'augmentation des valeurs locatives de 1,7 % est, pour partie, une augmentation du taux d'exonération du foncier non bâti, exonération évidemment non compensée (vous connaissez l'expression toute virtuelle « compensé à l'euro près ! » utilisée par la plupart des premiers ministres). La somme prévue dans un état fourni par la direction départementale des finances publiques en mars 2025 avait noté 323 762 €. Cherchez l'erreur !

Les dotations baissent aussi de 4 600 € à 142 637 € logiquement avec l'absence de dotation recensement (1 629€) et l'arrêt de l'aide de la CAF finançant le poste d'aide aux enfants différents à la cantine (2 518 €). La recette de la salle se tient à 7 200 € à compléter avec des petits produits divers de 1 915 €.

En investissement, les dépenses sont de 208 271 € avec une faible réalisation de 31 % du fait du report du chantier de la garderie. Le détail des dépenses a été présenté aux vœux et sur le bulletin de janvier, il est inutile d'y revenir.

Les recettes d'investissement sont de 148 508 € avec 61 846 € de subventions, 11 526 € de FCTVA et 73 415 € d'écriture d'ordre (amortissements). Toutes les subventions ont été soldées. Le déficit est donc de 59 762 € en investissement.

En 2026, nous prévoyons 854 000 € de dépenses de fonctionnement, 287 2287 € de charges à caractère général, 275 000 € de charges de personnel, 2 300 € d'atténuations de produits, 75 000 € d'opérations d'ordre, 193 213 € d'autres charges de gestion incluant la prise en charge exceptionnelle du déficit Koarheg de 74 500 €, 4 600 € de charges financières, 500 € de charges exceptionnelles. Nous profitons des ventes des terrains (Park Yen, Kerflec'h et allée du Lavoir) pour abonder une provision de 15 000 € anticipant le déficit prévisionnel d'Ar Milin. Le total des provisions sera de 115 000 €.

En recettes, avec les 185 557 € de résultat reporté, le budget est équilibré. Le chapitre 70, produits des services passent à 83 832 € incluant maintenant la recette d'occupation du domaine public au stade. Nous avons peut-être été un peu optimiste avec une proposition de recette à la cantine de 38 000 € (36 960 € en 2025). Les impôts et taxes, chapitre 73, sont proposés à 120 000 € dont 62 000 € de droit de mutation. Les impositions directes, chapitre 731 sont fixées à 315 500 €. Nous avons été pessimistes en notant aucune augmentation particulière. Le chapitre 74, les dotations, est noté à 140 100 €, légèrement plus faible par rapport à la somme 2025 avec l'arrêt du remboursement de la TVA sur l'entretien (3 800 € en 2025 finalement réintroduit dans la loi de finances 2026). Nous avons présenté 7 000 € pour la location de la salle, 10 € de produit financier, 500 € de produits exceptionnels et 500 € de reprise de provision.

Le résultat reporté est donc totalement utilisé sans dégager de transfert à l'investissement. La rigueur de gestion sera donc nécessaire. Obtenir du résultat est nécessaire pour investir. Ce budget pourra intégrer la reprise du déficit Koarheg avec la reprise des provisions pour risque.

En investissement, nous avons reporté 400 000 € de travaux pour la garderie et ajouté 50 000 € au vu du résultat d'appel d'offre. Nous avons maintenu 20 000 € pour la maîtrise d'œuvre de la garderie, 150 000 € pour la voirie, 15 000 € pour les petits matériels, 47 584 € pour les opérations immobilières et 400 € pour le dernier terme du capital de l'Agence Française Locale (AFL). Le remboursement du capital est de 23 000 € en 2026. Nous avons ajouté cette semaine les travaux de l'éclairage public dans le lotissement le Clos des Forges pour 37 000 €. Nous avons donc un report 2025 de 447 000 € et des propositions nouvelles de 345 000 € soit un budget d'investissement de 745 000 €.

En recettes, nous constatons 231 109 € de report (subventions déjà accordées) et proposons en recettes nouvelles 560 890 € soit 792 000 € dont 435 137 € de solde d'exécution, 14 280 € de produits de cessions (Merlin, Feon, Jehanno et Kerguen), 2 016 € et 75 000 € d'opération d'ordre et 15 000 € de FCTVA et seulement 840 € de taxe d'aménagement. Nous ne connaissons plus le montant de la taxe d'aménagement depuis la réforme et de la date de paiement et du passage par le Trésor Public via bien immobilier. Nous avons ajouté 8 620 € de subvention pour atteindre les 100 000 € d'aide de Pontivy Communauté pour la garderie, 10 000 € d'aide voirie de Pontivy Communauté. Le suréquilibre est donc de 47 000 €.

Budget Logements

Le résultat de fonctionnement est de 38 995 € avec 24 896 € en dépenses et 63 891 € en recettes (loyers). Nous avons en dépense les contrats de prestation (4 191 €), la taxe foncière (4 444 €) et 15 087 € de frais financiers.

En investissement, les recettes de 140 373 € sont le résultat de l'excédent de fonctionnement 2024 de 106 301 € et de 32 615 € de subventions versées plus 1 455 € de dépôts et cautionnements encaissés. Les dépenses d'investissement se chiffrent à 40 121 € avec 18 610 € de remboursement de capital, le solde des travaux pour 20 347 €. Le résultat 2025 est donc de 100 251 €.

Avec le déficit reporté de 2024 de 169 758 €. Le résultat cumulé en investissement est de 69 507 €. L'affectation du résultat de fonctionnement 2025 de 38 995 € et les subventions à percevoir (40 398 €) nous donnent un résultat global de + 9 885 €.

Sur ce budget en 2026, il est nécessaire de tenir compte de la faiblesse du plancher à l'étage de la boulangerie. Il est préférable d'attendre le départ d'un locataire pour effectuer ces travaux en régie comme l'étage de l'école Jean de la Fontaine il y a quelques années. Un nouveau projet d'investissement est envisageable après cette mise à niveau. Mettre de côté les frais de maîtrise d'œuvre est aussi à prévoir.

De cette situation Nous avons donc alourdi les charges à caractère général à 24 632 €. Les frais financiers à 15 000 € et le virement à la section d'investissement de 18 367 € nous amènent à un budget en équilibre à 60 000 € avec les loyers en recette. Nous avons intégré une vacance liée aux travaux difficiles à programmer aujourd'hui.

En investissement, l'équilibre se fait à 93 000 € avec un emprunt théorique de 1 239 €. Nous avons 19 492 € de capital à rembourser en 2026. Les 4 000 € de reste à réaliser concernent la peinture de la façade demandée en 2024...

Pour le lotissement Koarheg

Deux ventes ont été enregistrées pour 22 058 €. Les autres écritures sont liées au stock initial et final.

Avec les résultats reportés, le déficit en investissement est 26 664 € et de 61 885 € en fonctionnement.

Pour le budget lotissement le clos des Forges

Le solde d'investissement 2025 est déficitaire de 138 609 € et ne comptabilise que la gestion des stocks en lien avec les mouvements du budget de fonctionnement : les travaux de 204 088 €, les ventes de 45 285 € et l'encaissement d'une partie de la subvention du Conseil Départemental et de Pontivy Communauté (38 602 €). Le stock final augmente à 268 573 €. Le stock initial était au 1 janvier de 129 964 €.

Le budget de fonctionnement est bénéficiaire de 18 409 € avec une recette de 352 461 € résultats de recettes réelles de 83 889 € et du stock final transféré en investissement et une dépense de 334 052 € avec les travaux 204 088 € et le stock initial de 129 964 €.

a) Lotissement le Clos des Forges 1 et lots rue de la Fontaine

En 2026, le résultat à conserver en fonctionnement est donc de 1 637, 79 €. Pour le budget primitif, nous prévoyons la vente des trois lots réservés (47 000 €) et l'encaissement des subventions (74 484 €). Le stock final prévisionnel est estimé à 214 668 €. Le chapitre 023 est noté à 69 227 € pour équilibrer le budget de fonctionnement à 337 810 €. De même en investissement, l'emprunt, que nous ne ferons pas, de 145 461 € est proposé pour équilibrer les stocks à 483 261 €.

Avec la vente prévue du dernier lot rue de la Fontaine et sur les dépenses honorées de 2017 à 2023, le déficit prévisionnel est de 13 978 €. Il reste deux investissements à finaliser. L'éclairage public est intégré dans le budget principal 2026 pour 30 560 € plus la TVA récupérable (aide de Morbihan Energie 9 130 €). La voirie, le stationnement collectif et les parterres seront à prévoir.

b) Lotissement Ar Milin

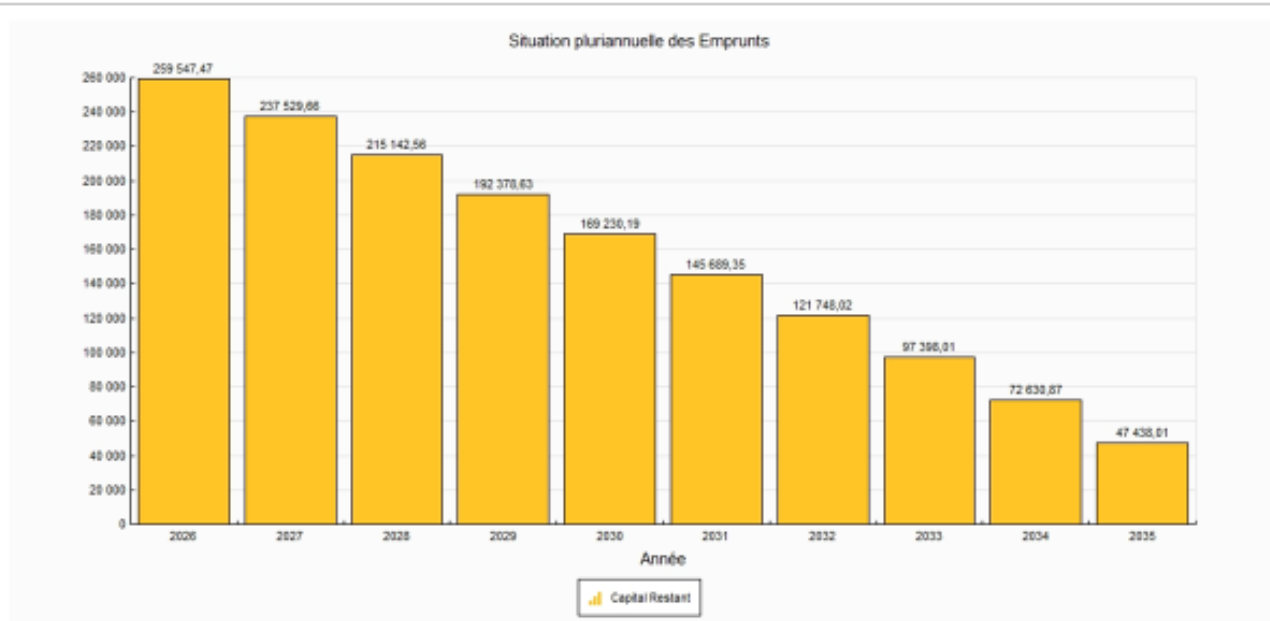
Le déficit prévisionnel intégrant les ventes futures au tarif actuel (modifié le 26 février) et les subventions est estimé à 54 385 €. Dans ce déficit à date, nous n'avons pas intégré l'éclairage public pour 3 130 € HT (aide de Morbihan Energie de 50 %) et la valorisation du lot 1 de 937 m² (21 058 € HT base 25 € ttc). Nous avons aussi alourdi ce budget avec la prise en charge du retrait de la terre végétale du Clos des Forges (3 340 € HT) et la voirie de l'allée du Lavoir et de l'aire de stationnement du futur collectif (8 350 € HT). Ce budget est encore instable.

L'effacement du réseau téléphonique n'est pas encore connu aujourd'hui mais doit être noté logiquement sur le budget principal.

Le total des provisions de 100 000 € mis de côté de 2011 à 2020, augmenté de 15 000 € dans le budget primitif 2026, couvre le déficit Koarheg de 75 444 € plus le déficit Le Clos des Forges 1 avec les lots de la rue de la Fontaine de 13 978 €. Le solde de 25 578 € est suffisant à ce jour pour couvrir le déficit prévisionnel d'Ar Milin.



D. Evolution de la dette





C. Les dépenses de fonctionnement

	Année	Dépenses de personnel	Charges de gest ^o courantes	Intérêts de la dette	Ch. caractère général	Atténuation de pdt et ch. Excep.	Total
2020	€	208 374	99 671	7 640	133 324	380	449 389
	Evolution en %	5,45%	9,79%	-11,50%	12,43%	0,00%	8,13%
2021	€	218 322	98 489	6 191	148 878	- €	471 881
	Evolution en %	4,77%	-1,19%	-18,96%	11,67%	-100,00%	5,00%
2022	€	235 264	109 351	5 920	151 337	- €	501 872
	Evolution en %	7,76%	11,03%	-4,38%	1,65%	0,00%	6,36%
2023	€	255 695	113 844	7 276	159 279	766	536 859
	Evolution en %	8,68%	4,11%	22,89%	5,25%	0,00%	6,97%
2024	€	274 970	113 064	5 210	163 039	1 906	558 189
	Evolution en %	7,54%	-0,68%	-28,39%	2,36%	0,00%	3,97%
2025	€	261 783	107 905	4 855	185 637	1 726	561 906
	Evolution en %	-4,80%	-4,56%	-6,81%	13,86%	-9,44%	0,67%



E. Les recettes de fonctionnement

	Année	Impôts et taxes	Dotations et participations	Ventes, prestations de services et autres	Atténuation de charges et autres produits	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	Total
2020	€	368 848	156 210	39 697	687	0	577 847
	% d'évolution	3,82%	-2,24%	-43,45%	440,68%	%	-6,12%
2021	€	389 928	139 609	41 195	9 718	0	603 656
	% d'évolution	5,72%	-10,63%	3,78%	1315,20%	%	+4,47%
2022	€	418 231	148 870	58 810	776	0	661 802
	% d'évolution	7,26%	6,63%	42,76%	-20,19%	%	9,63%
2023	€	450 965	142 963	78 837	156	0	684 198
	% d'évolution	7,83%	-3,97%	34,05%	-97,99%	%	3,38%
2024	€	444 841	147 714	83 886	8 515	5 000	689 955
	% d'évolution	-1,36%	3,32%	6,40%	5374,00%	%	+0,84%
2025	€	433 323	142 637	83 091	9 114	0	668 165
	% d'évolution	-2,59%	-3,44%	-0,95%	7,03%	-100,00%	-3,16%



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette



2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)


3



Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.



BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".

Nous avons maintenant 502 personnes inscrites sur ce support numérique local pour 4842 lectures du 1 mars au 19 mars. Ces chiffres augmentent régulièrement avec la facilité et la sobriété d'usage. Vous pouvez conseiller le téléchargement de cette application à toutes personnes qui s'interrogent sur notre commune.

La municipalité ne sollicite pas les annonces. Les informations que nous présentons sont celles que vous nous confiez.

Projet d'extension de l'UVE du SITTOM-MI (2027–2050)

Note synthétique à destination des élus locaux

1. Contexte du projet

Le SITTOM-MI traite aujourd'hui les déchets résiduels de plus de **180 000 habitants**. Son Unité de Valorisation Énergétique (UVE), située à Pontivy–Le Sourn et mise en service en 1990, constitue l'outil principal de traitement du territoire. Actuellement, **28 000 tonnes/an** y sont valorisées sous forme d'énergie. Cependant, le volume total de déchets produits localement est bien supérieur :

- **28 000 t** d'ordures ménagères résiduelles
- **4 000 t** de refus de tri
- **15 000 t** de tout-venant de déchèterie
- **≈ 35 000 t** de déchets industriels du territoire

Une large partie de ces flux est aujourd'hui **orientée vers l'enfouissement**, dont les capacités régionales se **réduiront drastiquement dès 2027** (plan régional déchets). Dans ce contexte, le coût de l'enfouissement augmente fortement, notamment via la **TGAP** (65 €/t en 2025 contre 15 €/t pour la valorisation énergétique).

Pour **maintenir un service public de traitement stable, économiquement soutenable** et aligné avec les objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement, le SITTOM-MI a engagé une réflexion (2020–2022) pour adapter son outil industriel.

2. Pourquoi une extension de l'UVE ?

Après plusieurs scénarios étudiés (chaudière CSR, pyrométhanisation, TMB, construction d'une 2^e ligne...), la solution retenue en comité syndical à l'unanimité en 2021 est de **construire une 2^e ligne de valorisation énergétique** tout en maintenant l'actuelle. Cette solution est **la plus performante techniquement et économiquement**, et la mieux alignée avec la hiérarchie des modes de traitement : réduire – réemployer – recycler – valoriser – enfouir (en dernier recours).

Capacités futures :

- **Ligne actuelle : 27–28 000 t/an**
- **Nouvelle ligne : 30 000 t/an**
- **Capacité totale du site : 57–58 000 t/an**

Cette extension permet :

- **d'absorber 100 % des déchets résiduels du territoire,**
- **de réduire drastiquement l'enfouissement,**
- **d'apporter un service local aux industriels du territoire, essentiels à l'emploi local.**

3. Innovations majeures : valorisation énergétique et captation de CO₂

3.1. Un réseau de chaleur industriel renforcé

Aujourd'hui, la vapeur produite par l'UVE alimente un client principal : **Lactalis**. Avec l'extension :

- **Lactalis sera couvert à 70 %,**
- **Soleval (site consolidé) à 99 %,**
- **Le couvoir Perrot à 99 %.**

Cette chaleur substitue du **gaz fossile**, contribuant directement à la **réduction des émissions du territoire** et à la **décarbonation des industriels**.

3.2. Une unité de captation du CO₂ innovante

L'unité captera **10 à 12 000 tonnes/an de CO₂** issues des fumées de la nouvelle ligne.

Ce CO₂ n'est **pas un nouveau polluant** : il s'agit du **CO₂ déjà présent dans les fumées**, capté pour **éviter son émission** et le **valoriser** (principalement pour des usages agricoles). Le CO₂ est un gaz très utilisé dans l'industrie et l'agriculture. Le CO₂ vendu par le SITTOMMI viendra se substituer à un gaz produit par l'industrie pétrochimique dans l'Est de la France essentiellement. Cette technologie :

- **réduit l'empreinte carbone globale** du site,
- **répond par anticipation** à la fiscalité carbone imposée aux UVE dès **2028**,
- développe une **filière locale de CO₂ industriel**, évitant des importations lointaines.

Selon l'analyse carbone, le scénario « extension + captation CO₂ » est **le moins émetteur de tous**.

4. Un projet très contrôlé sur le plan environnemental

Le site de l'UVE fait l'objet :

- de **mesures en continu** (analyseurs multigaz + analyseur mercure),
- de **mesures semi-continues** (dioxines),
- de **contrôles inopinés** par la DREAL,
- d'une **biosurveillance annuelle** (lichens) en place depuis 2006.

Ces contrôles montrent que :

- les valeurs sont **largement inférieures** à toutes les limites réglementaires,
- les niveaux de dioxines et de métaux autour du site sont **similaires au bruit de fond naturel**.

→ **L'UVE est une installation très encadrée, mesurée en permanence et transparente.**

5. Un projet économiquement bénéfique pour le territoire

Le projet représente **79 M€ HT**, incluant :

- la 2^e ligne d'UVE,
- l'unité de captation du CO₂ (13 M€),
- l'extension du réseau de chaleur,
- la modernisation complémentaire de la ligne existante,
- une grande part des travaux réalisée par des entreprises locales et régionales.

Coûts à la tonne en € TTC :

- Exploitation + GER + Mâchefers : 138 €/t
 - Amortissement + intérêts : 78 €/t
 - Recettes vapeur + CO₂ : -84 €/t
- Coût net : ~132 € TTC/t**

Le financement repose sur :

- une **part fixe** (18 €/hab/an),
- une **part proportionnelle** (80 €/t),
- la facturation des **déchets industriels** (180 €/t),
- les **recettes chaleur et CO₂**.

Ce modèle permet :

- de maintenir un **coût maîtrisé pour les collectivités** (à titre d'exemple, le coût de l'enfouissement hors TGAP en 2025 est de l'ordre de 170 € TTC/t)
- de garantir des **capacités d'autofinancement** pour les mises aux normes futures.

6. Réponses aux préoccupations récurrentes des habitants

- « **L'UVE va polluer davantage** » — Faux.

La nouvelle ligne intégrera des technologies encore plus performantes que la ligne actuelle, conçues pour répondre aux normes 2028. Les émissions resteront très en dessous des normes françaises et européennes.

→ Données factuelles 2023 : les émissions mesurées en continu et semi-continu sont très largement inférieures aux valeurs limites réglementaires (ex. NOx : 136 mg/Nm³ pour une limite de 400 ; poussières : 0,61 mg/Nm³ pour une limite de 10).

De plus : les contrôles inopinés de la DREAL confirment ces niveaux.

La biosurveillance (lichens) montre des valeurs équivalentes au bruit de fond naturel, avec des concentrations en dioxines 20 fois plus faibles que les seuils de surveillance.

- « **L'UVE provoque des risques sanitaires : cancers, perturbateurs endocriniens, maladies respiratoires** »

Les contrôles réguliers (analyseurs en continu, en semi-continu, mesures externes) montrent que :

- les **dioxines** sont **10 à 20 fois en dessous des seuils**,
- les **métaux lourds** mesurés dans l'environnement sont **comparables au bruit de fond**,
- **aucune dégradation des niveaux environnementaux n'a été observée en 17 ans de suivi**.

L'UVE est l'une des installations industrielles **les plus surveillées** du territoire.

- « **La captation CO₂ est un risque** » — Faux.

Elle ne crée pas de pollution : elle *retire* du CO₂ des fumées. Le CO₂ produit est purifié pour un usage industriel standard (qualité alimentaire)

- « **On augmente l'incinération** » — Oui, mais en réduisant fortement l'enfouissement.

L'enfouissement est la dernière option selon la réglementation française et européenne. Le projet :

- réduit l'empreinte carbone globale,
- limite la consommation d'espace,
- stabilise les coûts pour les habitants.

- « **Le projet profite surtout aux industriels** » — Faux.

La chaleur vendue réduit les coûts publics et finance une partie du traitement des déchets. Les habitants bénéficient directement d'un **service moins cher, local, et écologique**.

Données chiffrées :

- Les industriels achètent la chaleur via un prix contractuel ce qui constitue une recette réelle.
- Les déchets industriels payent le traitement de leurs déchets à un coût supérieur aux collectivités. Seuls les déchets produits sur le territoire seront acceptés.

Il n'y a donc **aucune subvention cachée** : les recettes industrielles **profitent à l'équilibre général** du service public.

- « **Le SITTOM-MI cache des informations** » — Faux.

Le SITTOM-MI suit le cadre réglementaire du Code de l'environnement concernant la participation et l'information du public. Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable (2022), organisée par le SITTOM-MI, puis d'une enquête publique (2025), organisée par une Commissaire enquêtrice missionnée par le préfet. Le site internet est mis à jour à chaque étape structurante du projet. Le SITTOM-MI répond aux questions qui lui sont posées, notamment aux riverains. La CSS se réunit fréquemment.

Par souci de transparence, je vous présente les éléments de travail des élus. L'extension de l'U.V.E. (unité de valorisation énergétique) de Le Sourn- Pontivy est un projet

- Nécessaire pour faire face à la fin programmée de l'enfouissement,
- Durable grâce à la valorisation énergétique et à la captation de CO2,
- Economiquement soutenable offrant une stabilité des coûts pour les collectivités tout en réduisant la taxation des activités polluantes (TGAP enfouissement : le débat parlementaire irresponsable de 2025 prévoyait de passer cette taxe de 65 € la tonne à 105 € en 2030, la loi de finances a voté de passer de 65 à 69 € en 2026) et anticipant une taxation future du CO2,
- Territorial en soutenant l'activité industrielle locale et en conservant les ressources,
- Sécurisé avec les contrôles environnementaux réguliers effectués par les services de l'Etat.

Le SITTOMMI a évidemment travaillé sur l'étude pendant ces cinq dernières années et tous les élus ont voté avec beaucoup d'enthousiasme ce superbe projet public. Les deux désistements récents ont peut-être un lien avec les élections municipales pontiviennes. Mon prédécesseur Joseph Lécuyer et les élus de 1990 avaient installé le premier incinérateur sur notre territoire et nous en bénéficions aujourd'hui. J'ai reçu le président de l'association « stopuvepontivy » pour expliquer la position des élus et le bien-fondé de ce projet.

Pour les riverains qui ont choisi d'habiter à côté d'une zone industrielle, nous avons des terrains à vendre sur Kerfourn. Lors de la dernière réunion du conseil, nous avons décidé d'augmenter le prix du m2 de 6 € le m2 pour tous les terrains restant à vendre sur Ar Milin. Je vous assure il n'y a aucun lien entre les deux phrases.

Résultat des élections municipales 2026

Nombre d'inscrits	655	
Nombre de votants	407	(62,1 %)
Nombre de nul	37	(9,1 %)
Nombre de blanc	11	(2,7 %)
Nombre d'exprimés	359	(88,2 %)

Liste 1 Kerfourn, poursuivre ensemble pour demain 359 voix

Nous remercions les personnes qui ont participé au vote en installant ce nouveau conseil. C'est un fort encouragement pour la nouvelle équipe.

Le Moment est venu d'arrêter mes fonctions électives. C'est un sentiment particulier puis que cette fonction, ce travail, occupe l'esprit continuellement. Avec les différentes équipes, nous pouvons regarder ce qui a été fait :

La rénovation de la boulangerie

La rénovation et l'extension de la mairie (démarré en 2007 avec Henri)

La création de 6 logements locatifs et l'augmentation importante du parc locatif privé (+20)

La rénovation des bâtiments communaux. Les équipes d'Henri avait rénové l'Eglise)

La mise aux normes de la cantine

La création des espaces de jeux pour les enfants

L'aménagement des rues Saint Eloi, Saint Vincent, du Park Yen, des Ajoncs, du Hent Don, des templiers, du parking de l'écurie...

La rénovation de l'école Jean de La Fontaine

Le remplacement des équipements informatiques tant pour nos propres besoins que pour l'aide numérique aux usagers à la médiathèque

La mise en place de l'accessibilité, la rénovation des toilettes publics

La création des lotissements Koarheg, rue Saint Vincent, le Clos des Forges et Ar Milin

Le travail sur les biens sans maître et la remise sur le marché des biens vacants

La rénovation des voiries communales

La mise à niveau de la défense incendie

L'amélioration de la réception des mobiles avec l'antenne téléphonique

La mise en place de la fibre optique et du réducteur de zone d'ombre en 2010

La modification de l'organisation de la collecte des déchets au centre-bourg

La mise en œuvre de l'investissement de Pontivy communauté pour assurer la gestion future des eaux usées (les équipes d'Henri avaient créé le réseau d'eaux usées du bourg en 5 phases)

L'effacement du réseau électrique et téléphonique au carrefour de l'église

L'augmentation de la capacité et de la diversité d'accueil des inhumations dans le cimetière

La rénovation de l'éclairage public

La sécurisation du pont de Kerdouar

La mise en place de l'assainissement non collectif et du parking au stade Joseph Jéhanno

Et pourtant, ma vision est plutôt de regarder ce qui n'a pas été fait mais que la nouvelle équipe pourra envisager ou pas en fonction de ses choix et de ses contraintes :

La poursuite de rénovation de la voirie avec même des situations urgentes

La reprise du bien Ollivier avec l'aménagement de la place de l'Eglise qui va en découler

Le devenir de la maison Coquard

La préservation des intérêts de la commune dans l'intercommunalité et en particulier lors de la révision du PLUI de Pontivy Communauté

La création d'énergie électrique

La création de richesses communales pérennes pour absorber les nouvelles charges inéluctables

L'aménagement du site de la Fontaine et de l'aire de stationnement au cimetière...

Il y a encore beaucoup de travail, n'en doutez pas. C'est même tout l'intérêt de la fonction d'élus. Je vous souhaite pleine réussite dans vos réalisations. Vous aurez la satisfaction de l'avoir fait.

Merci plus particulièrement à mes adjoints : Anne-Marie, Sarah, Jean Pierre, Philippe, Laetitia, Denis, Françoise, Valérie et Monique.

Merci aux conseils municipaux qui ont validé nos demandes et refusé certains projets.

Merci aux agents qui ont respecté la notion, si importante dans notre pays, du service public

Merci à tous les bénévoles qui nous ont aidé avec persévérance depuis 18 ans, continuez...

Merci aux habitants de Kerfourn de nous avoir permis d'atteindre ces objectifs en votant pour nous.